

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 17108
Numéro SIREN : 851 891 705
Nom ou dénomination : CF INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 74923

CF INVEST

DocuSigned by:
David PERONNIN
A047EBDC87A043D...

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 16 Rue Kepler – 75116 PARIS
851 891 705 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27/07/2020**

Le vingt-sept juillet deux mille vingt,

La société F B P, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 16 Rue Kepler – 75116 PARIS, identifiée sous le numéro 484 804 760 RCS Paris,

associé unique, propriétaire de la totalité des 200 000 actions de 1 euro chacune de la société CF INVEST, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé au 16 Rue Kepler – 75116 PARIS, identifiée sous le numéro 851 891 705 RCS Paris (la "**Société**"),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission de Monsieur David EL NOUCHI de son mandat de directeur général ;
- pouvoirs pour les formalités.

Préalablement à l'adoption des projets de décisions qui lui sont soumis, l'associé unique a pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- la lettre de démission de Monsieur David EL NOUCHI de son mandat de directeur général ;
- les projets de décisions soumis à l'associé unique de la Société.

L'associé unique déclare que les documents et renseignements qui doivent lui être communiqués préalablement aux présentes décisions ont été tenus à sa disposition au siège social et déclare avoir eu l'ensemble des informations suffisantes pour délibérer valablement.

A l'issue de quoi, l'associé unique de la Société a adopté les décisions suivantes en application de l'article 22, deuxième alinéa des statuts :

DS
FP

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de Monsieur David EL NOUCHI de son mandat de directeur général)

L'associé unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur David EL NOUCHI de son mandat de directeur général de la Société, prend acte de ladite démission avec effet au 23 juillet 2020.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

L'associé unique
F B P
représentée par Monsieur François Peronnin

DocuSigned by:
François PERONNIN
3709E37FD375499...